



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2014**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Nadine BIARD, Baptiste CHASSET, Laure D'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOT, Michel MARGAND, Charles-Alexandre ORTONNE et Annick THOMASSET.
Céline THOMAS

Absents excusés : Sylviane AULAS a donné pouvoir à Annick THOMASSET
Raymonde MUTABAZI a donné pouvoir à Gilles AUTHIER

Secrétaire de séance: Gilles AUTHIER

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2014 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

1 – DOSSIER AMENDES DE POLICE – REPARTITION 2014 – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Monsieur le Maire annonce que l'accord a été donné à la demande de subvention liée aux amendes de police. Celle-ci s'élève à un montant de 6 209 € pour une estimation de montant de travaux de 17 163 € (nouveau ralentisseur dans la traversée du village).

Il est nécessaire que le Conseil se prononce sur la demande de versement de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la demande de versement de cette subvention liée aux amendes de police.

2 – DEPLACEMENTS CONGRES DES MAIRES – REMBOURSEMENT AUX FRAIS REELS

Le déplacement du Maire et de Gilles AUTHIER, adjoint, au congrès des maires de France à Paris leur ont occasionné des frais de déplacements (train) pour un montant total de 130,10 € (47,10 € + 83 €). Monsieur le Maire demande que le remboursement leur soit effectué aux frais réels.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à ces remboursements.

3 – BAISSSE DE L'INDEMNITE MENSUELLE DE LA FONCTION DE MAIRE

Les indemnités cumulées du Maire entre sa fonction de maire et celle de la CAVBS sont supérieures à la moitié du plafond de la Sécurité Sociale, plafond à partir duquel les indemnités sont soumises à cotisations à la Sécurité Sociale.

Monsieur le Maire propose de baisser son indemnité de maire équivalent à 31 %, de l'indice 1015 soit 1 178,46 € brut mensuel à 28 % de cet indice, soit une baisse nette mensuelle d'environ 70 €.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la baisse de l'indemnité de Maire et remercie celui-ci pour cette démarche qui conduit à une réduction des dépenses du budget de fonctionnement de la commune.

4 – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Gilles AUTHIER, représentant titulaire de la commune au SYDER, présente la démarche proposée par le SYDER, de création d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Cette démarche fait suite à la suppression des tarifs jaune et vert pour les points de livraison dont la puissance installée est supérieure à 36 kVA.

Le règlement de ce groupement d'achat prévoit, pour les communes de moins de 2 000 habitants, une cotisation annuelle de 200€.

Le seul bâtiment concerné pour la commune de Rivolet (puissance installée supérieure à 36 kVA) est la salle des fêtes dont le coût annuel d'électricité est d'environ 3 400 €.

Après échanges téléphoniques avec EDF, il semble que le coût du kWh ne devrait pas beaucoup augmenter après suppression de ces tarifs et que d'ores et déjà, ils peuvent nous faire une proposition commerciale. Cependant, le fait que la puissance installée puisse être modifiée suite aux travaux d'agrandissement liée à la création du restaurant scolaire dans la salle des fêtes conduira à modifier ce contrat.

Par ailleurs, un contrat groupé ne devrait pas permettre de baisser significativement le coût du kWh et donc, de ne pas amortir le coût de la cotisation annuelle.

Compte tenu de ces éléments, il ne semble pas intéressant de participer à ce groupement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement d'achat d'électricité.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Situation financière

Le tableau de suivi de la situation financière de la commune de Rivolet est présenté. Il montre que :

- le budget de fonctionnement est en ligne avec le budget prévisionnel*

- le budget d'investissement est maîtrisé avec des dépenses moins élevées que prévues lors de l'établissement du budget prévisionnel (projet salle des fêtes retardé suite à subvention tardive)
- la trésorerie au 15 décembre est de 161 641 €.

Ces budgets très positifs ne doivent pas cacher la difficulté sur les budgets à venir, d'une part à cause de la baisse importante de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) coté fonctionnement et de la réalisation de l'extension de la salle des fêtes coté investissement.

5.2 – Cérémonie des vœux

Différentes décisions sont prises afin de préparer la cérémonie des vœux :

- sujets abordés et qui les présente
- invitation des nouveaux arrivants
- invitation des associations
- logistique associée

5.3 – Date des prochains Conseils municipaux 2015 :

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - jeudi 22 janvier | 20H00 |
| - lundi 23 février | 20H00 |
| - lundi 23 mars avec vote du budget | 20H00 |
| - jeudi 23 avril | 20H30 |
| - jeudi 21 mai | 20H30 |
| - jeudi 18 juin | 20H30 |
| - jeudi 23 juillet (suivi repas avec conjoints à l'auberge) | 18H30 |
| - jeudi 3 septembre | 20H30 |
| - jeudi 8 octobre | 20H30 |
| - jeudi 5 novembre | 20H00 |
| - jeudi 10 décembre | 20H00 |

5.4 – Poste de Denicé

Une information est apportée sur la mutation des facteurs de la poste de Denicé à Villefranche. Le bureau de poste devrait rester à Denicé.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1 – Relevés topographiques des lignes électriques à la Fouillouse

Un conseiller a été questionné sur d'éventuels travaux d'électricité à « La Fouillouse » suite à des relevés topographiques réalisés récemment.

Aucune demande n'ayant été faite auprès de la mairie, les élus ne savent pas quel est le but de ces relevés. La Municipalité va se renseigner sur ces relevés et leur utilité.

6.2 – Problèmes rencontrés avec Coforêt

Coforêt réalise des travaux forestiers sur la commune de Rivolet. Elle n'a pas informé la commune des travaux qu'elle allait réaliser.

Ces travaux ont conduit à rendre dangereuses certaines portions de routes communales à cause de la boue déposée et ont dégradé des chemins communaux.

Une rencontre avec les représentants de Coforêt est programmée le 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.